

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-13-05-04

Date de convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023

Nombre d'élus : 27

Présents : 23

Représentés : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Jérôme DUVERNOY, Frédéric RAVEAU, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, André BLUZE

Absents ayant donné pouvoir : 4

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Audrey de FORNEL a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2343-1 et L.1612-12 ;

VU le budget primitif 2023 ainsi que les différentes décisions modificatives ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 6 mai 2024 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et annulés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et annulés en 2023, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

CONSIDERANT que le résultat de clôture de l'exercice 2023 du compte administratif principal se solde par un excédent de 2 254 955,26 €.

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAME 1 contre : Magali PRADEL)

APPROUVE le compte de gestion du budget communal pour 2023 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 mai 2024

Le Maire
Marc TOURELLE

